

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**



À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 5 octobre 2020 à 19h00 à huis clos et à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à huis clos, sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Maureen Rice, Anne Bélisle, Joanne Mayer et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Marie Joannisse, Directrice générale par intérim est aussi présente, agit à titre de greffière et avise le Conseil que :

- La réunion est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyennes et citoyens sur le site web de la Municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 - 1

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance ordinaire à 19h04 après constatation du quorum.

197-10-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 - 3

Séance extraordinaire du Conseil – 5 octobre 2020

Ordre du jour

1- Administration

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ;
2. Affaires découlant de la réunion précédente ;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 octobre 2020 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 ;
5. Adoption du procès-verbal de la 2ième séance extraordinaire du 28 septembre 2020 ;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020 ;
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 ;
8. Dépôt du rapport de madame la Mairesse ;
9. Dépôt du rapport du comité d'administration ;
10. Acceptation des comptes à payer du 22 août au 21 septembre 2020;
11. Vente de l'immeuble au 964 route 105;
12. Règlement d'emprunt 07-2020 PIRL chemin Martindale
13. Abolir numéro de résolution 189-09-2020;
14. Autorisé la DG par intérim – négociation avec une des candidates pour le
Poste de DG adjoint;
15. Envoi postal – Avis pour paiement de taxes en retard
16. Information et questions se rapportant à l'administration

2 - Sécurité publique

1. Dépôt du rapport du comité de sécurité publique;
2. Règlement pour chemin privé 05-2020;
3. Achat d'un routeur pour service d'incendie
4. Information et questions se rapportant à la sécurité publique.

3 - Travaux publics

1. Dépôt du rapport du comité de travaux publics;
2. Information et questions se rapportant aux travaux publics.



4 - Environnement (Hygiène du milieu)

1. Dépôt du rapport du comité d'environnement;
2. Vérification du débitmètre;
3. Remplacement compteur d'eau – Fieldville ;
4. Information et questions se rapportant à l'environnement.

5 - Urbanisme

1. Dépôt du rapport du comité d'urbanisme;
2. Adoption du premier projet de règlement numéro 06-2020
3. Information et questions se rapportant à l'urbanisme.

6 - Loisirs et culture et communications

1. Dépôt du rapport du comité de Loisirs et culture et communication;
2. Information et questions se rapportant aux Loisirs, Cultures et Communications.

7- Varia

8 - Correspondance

9 - Période de questions

10 - Clôture et levée de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 5^e jour du mois d'octobre 2020 ;

PROPOSÉ par madame la conseillère Maureen Rice

APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

198-10-2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020 – 4

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ par madame la conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 tel que déposé par la directrice générale par intérim.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4		X		
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

Page 2 sur 17

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



199-10-2020

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 2^{ieme} SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020 - 5**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par madame la conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la 2^{ieme} séance extraordinaire du 28 septembre 2020 tel que déposé par la directrice générale par intérim.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4		X		
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

200-10-2020

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 - 6**

PROPOSÉ par madame la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par madame la conseillère Anne Bélisle

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020 tel que déposé par la directrice générale par intérim.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

#201-10-2020

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14
SEPTEMBRE 2020 - 7**

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par madame la conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 tel que déposé par la directrice générale par intérim.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE - 8

Madame la Mairesse dépose son rapport

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION – 9

Monsieur le conseiller Ghyslain Robert dépose son rapport

202-10-2020

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU 22 AOUT au 21 SEPTEMBRE, 2020 –10

fournisseur	montant	No facture	description
Inter outaouais	384.76 \$	283104G	batterie
Inter outaouais	(95.20) \$	283104G	core return
Keith Ramsay trucking	110.98 \$	26	2 loads of pitrun ch. Smith
Gestion Justin Meunier	22535.12 \$	1078	fauchage
Info Page	102.33 \$	2099	IPA 4.45 aout
Info Page	102.33 \$	2311	IPA 4.45 septembre
excavatech	75000.00		
Dist. Pierre Lavigne	2337.72 \$	119835	Lame
Lavoie tire dist.	370.11 \$	3328828	PRIMEX 12P TL BOSSGRIP
InServio		200922	frais mensuel 1er au 31 octobre 2020
Exel/Radio	476.25 \$	4773	bail de location 48 mois
Exel/Radio	487.93 \$	4772	location de radio mobile et portatif

Exel/Radio		712.8 5 \$	4776	location de site LaPêche et Ste-M
CSE		1 172.7 5 \$	4737 6-1	rubber boots
Groupe accisst		1 330.1 5 \$	6378 5	renouvellement annuel
DJL construction		779.4 6 \$	1801	asphalte recyclée
DJL construction		789.0 3 \$	1312	asphalte recyclée
CONSULT' EAU		505.8 9 \$	3464 2	station pompage insp.caméra du puisatier
Garage Roger Johnson Inc.		218.4 5 \$	1813 5	Tow east Aldfield to Low Mun. Garage
Carrière Clément Tremblay		26 546.2 3 \$	2178 50	03/4 pierre nette 4 à 8 po. Ch Burrough
Carrière Clément Tremblay		136.2 5 \$	2178 10	pierre nette 4 à 8 po.
Karl Picard Excavation		758.1 9 \$	1258	Trucking (Burrough Rd.)
Karl Picard Excavation		758.1 9 \$	1255	Trucking (Burrough Rd.)
Martin McGoey		535.9 4 \$	6411 3	216 Pumper valve kit, gage, clamp
Martin McGoey		527.9 0 \$	6411 4	416 Tanker (back up camera)
Martin McGoey		103.8 0 \$	6411 5	216 Pumper (automatic drain)
EFKL Inc. (Eric Gauthier)		551.8 8 \$	145	Échantillonnage d'eau
CTM		91.98 \$	1759 834	Radio
CTM		23.00 \$	1760 142	portatif VHF,
Provost auto parts		170.7 9 \$	2021 15	battery
Provost auto parts		55.89 \$	2020 26	battery
Ray A Thompson camionnage		1 059.5 0 \$	1273	Burrough road
3097-4547		22.36 \$	6845 0	garage
Livraison 105		45.85 \$	1315 7	laboratoire Outaouais
Livraison 105		45.85 \$	1406 4	laboratoire Outaouais
Livraison 105		45.85 \$	1315 9 & 1474 9	laboratoire Outaouais
Outaouais well fracturing		689.8 5 \$	588	camera insp. Fieldville





MODU-LOC		258.69 \$	379883	fence rental 8 juillet au 5 aout
MODU-LOC		258.69 \$	367021	fence rental du 2 au 30 sept
Konica Minolta		52.45 \$		septembre incendie
		55.56 \$		septembre biblio
		141.13 \$		septembre admin
Total		140 256.74 \$		
Dépenses incompressibles				
Ministère du Revenu Québec		350.00 \$		
Visa		12.00 \$		Dépanneur Bélisle (water)
Visa		30.70 \$		Water for residence 29 Principal
Visa		23.00 \$		Zoom
Visa		23.62 \$		adobe
Visa		23.21 \$		adobe
Visa		22.60 \$	1273641	storm
Total incompressible		485.13 \$		
Total				
Factures paiement direct				
assurance vie		3 839.07 \$		
lenevo		668.94 \$		
Total paiement direct		4 508.01 \$		
Total des factures		145 249.88 \$		
Salaire septembre		34 748.02		
total depenses du mois		179 997.90 \$		

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la présente séance a été vérifiée par madame la Mairesse ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ par madame la conseillère Anne Bélisle

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'approuver les comptes à payer tels que déposés par la directrice générale au montant de 179 997.90\$

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4		X		
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			



Adoptée

203-10-2020

MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE AU 964 ROUTE 105 -11

ENTENDU QUE la vente sous contrôle de juste de gré à gré a eu lieu le 24 octobre 2019

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'approuver la mise en vente de l'immeuble sise au 964 route 105 Low, QC.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

204-10-2020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 07-2020- RIRL
2019-935**

Règlement N° 07-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 183 314.81 \$ pour la réfection de la surface de roulement d'une partie du chemin Martindale.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé par appel d'offres public conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal pour la réfection de la surface de roulement du chemin Martindale;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministères, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire à la suite de l'appel d'offres représente un montant de 600 234.13\$ avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la TVQ non remboursable représente une somme de 29 936.68 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a affecté à la réduction de l'emprunt une somme de 446 856 \$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale, Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales « AIRRL / RIRL » du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à la charge des contribuables représente une somme de 183 314.81 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal, tenu le 21 septembre 2020 et que le projet du règlement a été déposé en même temps.

Page 7 sur 17

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par madame la conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction de voirie selon les plans et devis préparés par Monsieur Joël Lacroix, ingénieur du Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro LOW-1702, en date du 17 avril 2019, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par Excavatech Inc. en date du 3 mai 2019, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 183 314.81 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 183 314.81 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Carole Robert

Carole Robert
Mairesse

Marie Joannisse

Marie Joannisse
Directrice générale par intérim

Avis de motion : 21 septembre 2020
Dépôt du projet de règlement : 21 septembre 2020
Adoption du règlement : 5 octobre 2020
Approbation du règlement par le MAMH :

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - AIRRL/ RIRL
GRILLE DE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE - RELANCE ÉCONOMIQUE

Informations sur le projet Volet - **RIRL**

Low (CT, 83010)
RIRL-2019-935
Réfection du chemin Martindale
23341

Documents reçus
 Formulaire Plans & devis (si requis)
 Résolution municipale RIRL (si requis)
 Source de calcul de l'AF Documents techniques (si requis)

Annonce
Service de dette

No. SFP

Coût du projet (avant taxe)
- Estimation / Contrat 1 535 381.25 \$
- Estimation / Contrat 2 32 730.00 \$
- Estimation / Contrat 3 gllssièrè -estimé
- Frais incidents (estimé au formulaire) Max 20% 113 622 \$ 32 122.88 \$
600 234.13 \$

TVQ remboursable 4.9875% 29 936.68 \$
- Frais incidents MRC (non taxable) 0.00 \$

Coût du projet (incluant la taxe remboursable) 630 170.81 \$

Part du MTQ - Montant maximal admissible
5e quintile selon l'indice de vitalité économique ? Non 75% 446 856.00 \$
Chemin à double vocation ? non 90% 0.00 \$

Part de la municipalité 183 314.81 \$

Moins - Autres subventions
TECQ 2014-18 - \$ 24.2%
PPA - \$ 100%

Montant de l'aide financière maximale 446 856 \$

PREMIÈRE TRANCHE DU VERSEMENT 402 171.00 \$

deuxième tranche du versement 44 685.00 \$

Règlement d'emprunt 183 314.81 \$

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

205-10-2020
ABOLITION DE LA RÉSOLUTION 189-09-2020 -13

ATTENDU QUE la municipalité a reçu certains de ses montants à recevoir de l'année 2019

Formules Municipales Inc. No. 4614-R-MST (FLA 755)



PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par madame la conseillère Maureen Rice

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

206-10-2020

NÉGOCIATION AVEC UNE CANDIDATE DU POSTE DE DG ADJOINT
-14

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait des entrevues pour le poste DG adjoint;

ATTENDU QUE le comité d'administration recommande que la directrice générale par intérim négocie avec une des candidates qui a postulée ;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par madame la conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil d'autoriser la directrice générale par intérim de négocier avec une des candidates qui a postulée.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

207-10-2020

ENVOIE POSTALE AVIS POUR COMPTE DE TAXES EN
SOUFFRANCE -15

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs comptes de taxes en souffrance

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par madame la conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de faire un envoi postal d'un avis pour tous les comptes de taxe en souffrance.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION – 16**

2- SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - 1

Le rapport est déposé par la conseillère Maureen Rice

208-10-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-2020 -2

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2020

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
L'ENTRETIEN DES
CHEMINS PRIVÉS**

Attendu qu'il existe sur le territoire de la Municipalité de Canton de Low plusieurs chemins privés;

Attendu que la Municipalité désire ainsi offrir aux propriétaires d'immeuble situé sur un chemin privé, un service en sécurité publique;

Attendu que la Municipalité désire cependant établir des conditions minimales d'entretien de chemins privé pour offrir un service de sécurité publique sur ce type de chemins;

Attendu qu'un avis de motion et de dépôt du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

**PROPOSÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par madame la conseillère Maureen Rice**

Le conseil de la Municipalité de Canton de Low, par le présent règlement, ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions minimales d'entretiens et de construction des chemins privés pour assurer un temps de réponse efficace du service de sécurité publique sur chemins privés. Les principaux objectifs du présent règlement sont de :

1. Favoriser une prise de décision éclairée, suivant des règles et procédures établies
2. Éviter toute ambiguïté quant à donner un service de sécurité publique sur chemins privés



ARTICLE 3 - CHEMINS VISÉS

La Municipalité donne un service de sécurité publique sur chemins privés pourvu que l'entretien, du dit du chemin privé, respecte les critères suivants :

1. Avoir une surface de roulement en gravier d'une largeur d'au moins 6 mètres
 2. Être dégagé de toutes obstructions sur une largeur de 8 mètres.
 3. Être dégagé de toutes obstructions sur une hauteur de 5 mètres.
 4. Dans le cas d'un cul-de-sac, avoir un rond-point suffisamment grand et large pour permettre le virage d'un camion avec son équipement ou encore, un endroit pour pouvoir effectuer un virage en trois (3) points (T). Dans ce cas, si le virage en trois (3) points se fait sur des terrains ou des entrées privées la municipalité se dégage de toute responsabilité pour tout dommage encouru.
 5. La surface de roulement doit être minimalement en gravier offrant une bonne compaction.
 6. En période hivernal le chemin doit être bien dégagé (minimum de 4 mètres) et de l'abrasif devra être étendu en quantité suffisante.
- Dans l'éventualité où la surface de roulement n'est pas en gravier ou qu'aucun abrasif n'est étendu en hiver le service de sécurité incendie se réserve le droit à une non-intervention. Ce dans le but de protégé ses équipements et la santé et la sécurité de ses intervenant d'urgence.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

En tout temps, les propriétaires demeurent responsables de l'entretien de leurs entrées charretières et de leurs ponceaux, même s'il fut installé par la Municipalité. Les propriétaires sont également responsables de l'entretien des chemins Privé.

La municipalité se dégage de responsabilité causer par ses équipements a tous chemins privé ou entrée chatières.

ARTICLE 5 – DIMENSIONS ET COMPACTION

1. L'entrée charretière d'une propriété résidentielle, doit avoir une largeur minimale de six mètres (6 m) et doit avoir une compaction apte à supporter le poids de véhicules lourds.
2. Le ponceau doit, quant à lui, avoir un diamètre minimum de 450 (mm).

ARTICLE 6 - DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ

Après réception d'une recommandation de la direction du service d'incendie, de l'inspecteur municipale ou du contremaître des travaux publics, le conseil accepte, avec ou sans condition, d'envoyé un avertissement pour les chemins privés qui ne seront pas entretenue adéquatement informant ainsi que les délais d'interventions pourrais ne pas être respectés.

ARTICLE 7 - NON-RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

En aucun cas, la Municipalité ne pourra être tenue responsable de tous dommages occasionnés directement ou indirectement par les équipements ou employés en sécurité publique de la Municipalité.

ARTICLE 8 – ABROGATION

Le présent règlement replace et abroge tous les règlements, politiques et procédures portant sur la sécurité publique sur chemins privés

ARTICLE 9 - INTERPRÉTATION

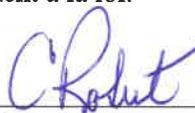
Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

La version française du présent règlement prévaut sur la version anglaise quant à son interprétation.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Marie Joannisse
Directrice générale par intérim


Carole Robert
Mairesse



Avis de motion : 6 juillet 2020
Dépôt du règlement : 6 juillet 2020
Adoption du règlement : 5 octobre 2020
Affichage du règlement :
Entrée en vigueur :

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

209-10-2020

ACHAT D'UN ROUTEUR POUR LE SERVICE D'INCENDIE -3

ATTENDU QUE les pompiers doivent suivre des formations à distance au 400 route 105 Low, QC;

ATTENDU QUE qu'un routeur est essentiel pour recevoir la formation en ligne;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par madame la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de faire l'achat d'un routeur pour le service d'incendie afin que les pompiers puissent suivre leurs formations à distance.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE -4

3- TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS -1

Le rapport est déposé par monsieur le conseiller Ghyslain Robert

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX PUBLICS - 2

4- ENVIRONNEMENT (Hygiène du milieu)

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT -1

Le rapport est déposé par madame la conseillère Joanne Mayer

Page 13 sur 17

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



210-10-2020
VÉRIFICATION DU DÉBITMÈTRE – 2

ATTENDU QU'une vérification annuelle avec production de rapport (test de 60 minutes) est obligatoire

ATTENDU QUE la municipalité de Low a reçu une soumission de AESL Instrumentation Inc. pour effectuer la validation et la vérification du débitmètre à Low pour un total de 1 550.50 plus taxes;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par madame la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par madame la conseillère Anne Bélisle

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de confirmer son engagement à faire Réaliser les travaux selon la soumission reçue.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

211-10-2020
REPLACEMENT DU COMPTEUR D'EAU FIELDVILLE -3

ATTENDU QUE le compteur d'eau de Fielville a besoin d'être remplacé,

ATTENDU QUE la municipalité de Low a reçu une soumission de Consulteau , pour effectuer le remplacement du compteur d'eau à Fieldvielle, pour un total de 711\$ plus taxes.

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par Anne Bélisle
APPUYÉ par Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon la soumission reçue.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ENVIRONNEMENT – 4



5- URBANISME

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME - 1

Le rapport est déposé par madame la conseillère Joanne Mayer

212-10-2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2020

-2

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2020

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 02-93 ET SES
AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LA ZONE A104 IDENTIFIÉES AU
PLAN DE ZONAGE NO 78280 AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE T9 AUX
AUTRES USAGES EXISTANTS.**

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier, par règlement, le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Low juge opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 02-93;

ATTENDU QU'une demande de modification réglementaire pour autoriser l'implantation d'un bureau d'accueil touristique a été adoptée l'unanimité lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau du 19 mai 2020.

ATTENDU QUE le présent règlement a été déposé à la réunion du conseil du 3 aout 2020

ATTENDU QUE la consultation va être faite par écrit à cause des restrictions du Covid-19. Un avis sera publié prochainement énonçant les détails de la consultation.

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ par madame la conseillère Anne Bélisle

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement ;

ARTICLE 2. L'ajout de l'usage T9 permettant l'usage de récréation communautaire, dans la zone A104;

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 5^e jour du mois d'octobre 2020.



Carole Robert
Maire

Marie Joannisse
Directrice générale par intérim

Avis de motion et dépôt: 3 août 2020
Premier projet:
Consultation écrite :
Second projet :
Adoption du règlement
Certificat de conformité
Entré en vigueur

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2		X		
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4		X		
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME -3

6-LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS- 1

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS -2

7- VARIA

Monsieur le conseiller Ghyslain Robert demande qu'une rencontre soit organisée avec les 4 municipalités environnantes et l'association de l'aréna de Low afin d'explorer différentes options pour venir en aide à l'association. La Mairesse a mentionné qu'une rencontre avec les 4 maires et DG des municipalité est à être organiser par l'association de l'aréna de Low; elle s'assurera que les membres du conseil soient invités à cette rencontre.

Monsieur le conseiller Ghyslain Robert mentionne que l'on surveille la situation en ce qui concerne COVID-19 et qu'il se peut que le bureau doive fermer si la situation s'aggrave

8- CORRESPONDANCE

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

213-10-2020

10 - CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020



PROPOSÉ par, madame la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ par monsieur le conseiller Luc Thivierge

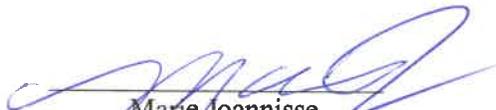
ET IL EST RÉSOLU le Conseil municipal clôture la séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 19h48.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance extraordinaire du 5 octobre 2020


Marie Joannisse
Directrice générale


Carole Robert
Mairesse



[Handwritten signature in blue ink]

